NOTE D'INFORMATION

CAPITAL PERFORMANCE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21089 en date du 30/04/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION sise à 416,
Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca représentée par Monsieur Reda HILALI en sa qualité de
Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature	•
	_

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : CAPITAL PERFORMANCE

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000036097

- Date et référence de l'agrément : 10/02/2021, GP21029

- Date de création : **15/09/1998**

- Siège social : **163, Av Hassan II, Casablanca**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 100,000 Dirhams
 Valeur liquidative actuelle : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : **ATTIJARI GESTION** représenté par **Monsieur Reda**

HILALI en sa qualité de Directeur Général

- Société de gestion : **WAFA GESTION**

- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur**

Général Adjoint

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	M. Houssein BELCADI	05 22 45 38 38

- Commissaire aux comptes : A.SAAIDI & ASSOCIES représenté par Mme Bahaa

SAAIDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**

 Indice de référence : 75% MBI Moyen Terme (Moroccan Bond Index) publié par BMCE
 Capital + 25% MASI Rentabilité (Moroccan All Shares Index) publié par la Bourse de Casablanca

- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice de référence. La création de valeur pour les clients se fera par l'utilisation de toutes les marges de manœuvres offertes par la réglementation. Le fonds adopte une gestion dynamique, l'allocation d'actif vise à utiliser les marges de risque suivant les perspectives d'évolution de chaque marché. Au niveau de la poche actions, la stratégie mise en œuvre se fonde sur :
 - L'appréciation de la performance des entreprises : diagnostic financier, fondement stratégique ;
 - La sélection des titres en favorisant les entreprises qui offrent le meilleur potentiel de croissance, ainsi que celles qui offrent une décote par rapport au marché.

La stratégie adoptée sur la poche obligataire consiste à investir sur les maturités les plus prometteuses, tenant compte de l'environnement macroéconomique et des perspectives d'évolution des taux d'intérêts sur la durée de placement conseillée.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi au maximum à 60%, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public. Aussi, le FCP ne peut à aucun moment atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances ou autres placements sur le marché monétaire.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10 % de son actif net à des opérations de placement à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Aussi, le FCP pourra investir en autres valeurs à hauteur de 10% de ses actifs dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

Le Fonds pourra consacrer 10 % de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement d'intérêts.

L'univers d'investissement du FCP CAPITAL PERFORMANCE inclut les instruments financiers ci-après :

- Obligations et autres titres de dette émis ou garantis par l'Etat marocain ;
- Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ;
- Obligations privées ;
- Actions, droits d'attribution ou de souscription ;

- Certificats d'investissement ;
- Parts de FPCT;
- Placements en DAT;
- Titres d'OPCVM.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : Personnes Physiques (en référence au mandat de gestion).

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 23/10/1998
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. En cas de distribution, les porteurs de parts seront informés par mailing par le réseau placeur et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution. Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK, sise à Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef Téléphone : 0522 29 88 88. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o Les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles.
 - Cas d'exonération :
 - Néant.
- Frais de gestion :
 - 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT):

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de l'établissement de gestion :	1) Des frais de gestion fixes tels que fixés dans le mandat de gestion; 2) Des frais de gestion variables qui sont calculés sur la base de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence, entre une date de départ et une date d'arrivée qui est la date de la dernière valeur liquidative de l'année de l'exercice de calcul.
Prestations de WAFA GESTION :	85% * Prestations de l'établissement de gestion.